



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MONTCALM  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JULIENNE

**AVIS PUBLIC  
PROMULGATION DU RÈGLEMENT 1032-21**

AVIS PUBLIC est, par les présentes donné, par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Sainte-Julienne que le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 14 juin 2021, le Règlement 1032-21 modifiant le règlement 1009-20 concernant la gestion contractuelle.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la présente publication et toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau de la soussignée au 2450, rue Victoria, Sainte-Julienne, aux heures habituelles de bureau.

Donné à Sainte-Julienne, ce 17<sup>e</sup> jour du mois de juin deux mille vingt-et-un.

Nathalie Girard  
Directrice générale et secrétaire-trésorière